



Le rôle de chacun au sein du bureau

Président – Trésorier - Secrétaire

LE PRÉSIDENT

Anime l'association et coordonne ses activités.

Dirige l'administration générale de l'Apel en veillant au respect des statuts.

Représente l'Apel auprès de la direction de l'établissement, de l'association propriétaire (AEP), de la paroisse et de l'O.G.E.C dont il est membre de droit et donc participe au vote.

Rencontre régulièrement le chef d'Etablissement et participe au conseil d'établissement.

Fait connaître l'Apel auprès des familles en menant avec son équipe des actions d'animations ou d'informations au sein de l'établissement.

Est responsable et veille à la bonne tenue des comptes de l'Apel*.

LE TRÉSORIER

Le trésorier tient la comptabilité de l'Apel et assure sa gestion financière. Il organise la collecte des adhésions et perçoit les cotisations, effectue le règlement des factures, réalise les placements, établit les comptes de fin d'année, ainsi que le rapport financier soumis au vote lors de l'assemblée générale. Il veille au dépôt des déclarations fiscales.

A la fin des manifestations, il compte les recettes mais **jamais seul** ; il se fait seconder par un autre membre de l'association.

LE SECRÉTAIRE

Assure le fonctionnement administratif de l'association et le classement des documents.

Rédige le compte rendu des réunions du conseil d'administration. Organise la communication et l'information des administrateurs. Envoie les invitations auprès des personnes concernées pour les différentes activités. A chaque fois, il fait viser par son président les différents écrits avant de les envoyer, et seul le président signe ou délègue sa signature.*

** Chacun est responsable de ses infractions personnelles ! Si le président, le trésorier ou un autre membre de l'association, profite de sa position pour détourner des fonds, il pourra être poursuivi pour abus de confiance ou escroqueries*